

# ELABORATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ZA ENR&R)

## LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Créé en 2004, le Parc naturel régional Oise – Pays de France compte **70 communes de l'Oise et du Val d'Oise**. L'enjeu est de concilier la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager et le développement du territoire. Pour cela, un syndicat mixte – situé à la Maison du Parc à Orry-la-ville – composé d'élus des 70 communes, des 2 Départements et des 2 Régions, met en œuvre des actions en faveur de la biodiversité, de la transition écologique, de l'agriculture, du patrimoine naturel et historique...



## LE CONTEXTE

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 15, la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français. Elle prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des zones d'accélération favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables.

La Charte du Parc naturel régional comprend diverses mesures visant à encourager et encadrer les énergies renouvelables. Elle a inscrit l'objectif de « développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine écologique, architectural et paysager du territoire ».

Le Parc naturel régional souhaite accompagner les communes dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Pour mener à bien cette mission, **le Parc naturel régional Oise – Pays de France recrute son stagiaire.**

## ZOOM SUR LA MISSION

En lien étroit avec les chargés de mission environnement, urbanisme et SIG, la mission a pour objectif d'accompagner techniquement les communes à la définition de leurs zones d'accélération et de leurs zones d'exclusion des EnR&R en s'appuyant sur le plan de référence de la charte du PNR et les enjeux du territoire :

- ⇒ Elaboration de fiches ou d'outils pédagogiques pour aider les communes
- ⇒ Préparation et participation aux différentes réunions de travail sur le sujet, avec les communes et les chargés de mission du PNR
- ⇒ Réalisation de la cartographie des zones d'accélération et des zones d'exclusion des ENR sur le SIG (qgis ou websig)
- ⇒ Rédaction de comptes rendus de décision et d'un document de synthèse faisant état des zones d'accélération et des zones d'exclusion
- ⇒ Echanges réguliers avec les communes

## ORGANISATION DU TRAVAIL

Le stage, à pourvoir dès que possible, d'une durée de 6 mois, aura lieu à la Maison du Parc à Orry-la-ville (60560) et le ou la stagiaire sera sous la responsabilité de la chargée de mission Environnement.

La Maison du Parc est située au Château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, dans l'Oise (Accès : 40 minutes de Paris par la ligne de RER D – station « La Borne Blanche » située à 1 minute à pied de la Maison du Parc).

Indemnités de frais de stage selon réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la mission, des déplacements en commune seront fréquents (véhicules de service à disposition) Permis B obligatoire.

## PROFIL REQUIS

De formation Bac+4 à Bac+5 en aménagement, urbanisme ou génie urbain

. Connaissances en droit de l'urbanisme et maîtrise de l'outil SIG

. Connaissances en EnR&R

## CANDIDATURES

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de Monsieur le Président :

- par mail à [l.trouve@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:l.trouve@parc-oise-paysdefrance.fr) avec pour objet : Candidature stage ZA EnR&R
- ou par courrier : Parc naturel régional Oise – Pays de France , Château de la Borne Blanche - 48 Rue d'Hérivaux - 60560 Orry-la-ville

## CONTACT

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Pascale OLIVAS, chargée de mission Environnement au : 03 44 63 65 65 ou [p.olivas@parc-oise-paysdefrance.fr](mailto:p.olivas@parc-oise-paysdefrance.fr)